

# RÉUNION

## du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 28 mars 2019



L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept mars s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : onze

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Danielle MISSIR, Mme Monique DELABARE, Mme Catherine TRANOUEZ, Mme Pauline GRESSENT, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE et Mr Bruno LAPIERRE.

Était absente excusée : Mme Katia ANDRIEU.

Était absent : Mr David SAVOYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Pauline GRESSENT a été élue secrétaire.

### • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2019

Le compte-rendu de la séance du mardi 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

### • COMPTE ADMINISTRATIF 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal, délibérant sous la présidence de Mr Daniel PELFRESNE, sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Daniel GRESSENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- en section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 299 063,40 euros et les recettes s'élèvent à 200 646,17 euros d'où un déficit d'investissement de 98 417,23 euros.
- en section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 521 230,25 euros et les recettes s'élèvent à 646 811,47 euros d'où un excédent de fonctionnement de 125 581,22 euros.
- Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 1 243,60 euros en dépenses et 2 879,80 euros en recettes.

L'excédent global pour l'année 2018 s'élève donc à 28 800,19 euros.

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### • COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2017, dressé par Mr le Receveur Percepteur à la Trésorerie de Barentin. Celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2018. Après délibération, il est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

## • AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2018 de la façon suivante :

- la somme de 96 781,23 euros est affectée en investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- la somme de 96 781,23 euros est affectée en investissement au compte 1068 (excédent capitalisé),
- la somme de 28 800,19 euros est affectée en fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

## • VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire les mêmes taux pour les quatre taxes.

Pour 2019, les taux appliqués et les produits assurés seront donc les suivants :

	<u>Taux</u>	<u>Produit assuré</u>
Taxe d'habitation	23,16 %	79 068 euros
Foncier bâti	40,82 %	126 175 euros
Foncier non bâti	81,30 %	32 114 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	24,03 %	5 118 euros
<b>Soit un produit fiscal attendu de</b>		<b>242 475 euros</b>

## • BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil le Budget Primitif 2019 résumé comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Charges à caractère général	179 837,15
Charges de personnel et frais assimilés	252 750,00
Atténuations de produits	6 798,00
Autres charges de gestion courante	53 483,00
Charges financières	25 600,00
Charges exceptionnelles	1 500,00
Dépenses imprévues	12 853,35
Dépenses d'ordre	19 098,18
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>551 919,68</b>
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Produits des services, domaine et ventes	31 872,49
Impôts et taxes	252 878,00
Dotations, subventions et participations	210 369,00
Autres produits de gestion courante	18 000,00
Atténuation de charges	10 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	28 800,19
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>551 919,68</b>
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Déficit d'investissement reporté	96 781,03
Dépenses imprévues	3 077,98
Emprunts et dettes assimilées	48 000,00
Immobilisations incorporelles et corporelles	54 600,00
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2018</b>	<b>202 459,01</b>
<u>Recettes d'investissement</u>	
Produits des cessions	40 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	115 481,03
Subventions d'équipement	27 879,80
Opérations d'ordre	19 098,18
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2018</b>	<b>202 459,01</b>

Le Conseil vote à l'unanimité ce Budget Primitif 2019.

## • LIGNE DE TRÉSORERIE ANNUELLE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- considère la nécessité de contracter une ligne de trésorerie pour gérer les fluctuations de trésorerie
- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine une ligne de trésorerie annuelle pour pallier aux décalages ponctuels de trésorerie :
  - Montant : 30 000 euros
  - Taux variable Euribor 1 mois moyenné, flooré à 0% + marge 1,35%
  - Durée de la ligne : 1 an
  - Périodicité de la facturation des intérêts : mensuelle, intérêts calculés à terme échu
  - Commission d'engagement : 0,10% soit 30 euros
  - Frais de dossier : 50 euros
  - Date de mise en place : 27 mai 2019
- confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Mr le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

## • INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### - ÉCLAIRAGE PUBLIC : CINQUIÈME PROJET 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet concernant les rues Joseph Roy et Raymond Subes préparé par le SDE76 :

- ↳ Affaire EP-2019-0-76566-M2032 - rue Joseph Roy et rue Raymond Subes  
montant prévisionnel = 14 252,88 € TTC  
participation restant à charge de la commune = 5 937,43 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet décrit ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 5 937,43 € ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- de solliciter auprès du SDE76 un prêt correspondant à ces dépenses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### - GENDARMERIE NATIONALE

Mr le Maire rappelle que lors d'une rencontre avec les responsables de la gendarmerie, le capitaine a exposé sa méthode de travail et a émis le souhait que des responsables de secteurs soient nommés sur chaque commune.

A l'unanimité, le conseil décide de nommer trois responsables de secteurs :

- Mr Jean Ballue pour Langrume et Beaucamp
- Mr Christophe Desaulty pour l'Enfer et Pivard
- Mr Didier Balland pour le Bourg et la Gaillarde.

### - CHASSE AUX OEUFS

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer la chasse aux œufs organisée pour les enfants de 3 à 12 ans, le dimanche 21 avril à 11 heures (inscription obligatoire en mairie).

**- FERMETURE**

La boulangerie du village a fermé dimanche dernier ; un dépôt de pain est assuré à l'épicerie « l'Almaro ».

**- BILAN DU RADAR PÉDAGOGIQUE**

Mr le Maire présente au conseil le bilan édité après la pose d'un radar pédagogique sur la RD 124. Le responsable de la Direction des Routes ne préconise pas de modification du carrefour.

- Mr le Maire transmet les remerciements de Mr Jérôme Bocquet suite à la décision du Conseil de l'employer dès la fin de son contrat en mai prochain.
- Mr le Maire remercie de Mr Jean Ballue pour l'aide apportée au fleurissement du village.
- Mr Jean Ballue signale que suite à l'égavage le long de la RD 53, les branches ont été entreposées trop près du bord de la route.
- Mr le Maire a demandé qu'un élagage soit fait au niveau du carrefour de la RD 53 et de la route des Fleurs.
- Mr Yves Letellier signale que les tas de fumiers sont trop près des routes.
- Mr Christophe Desaulty signale que suite aux travaux pour le déploiement de la fibre route des Lilas, l'entreprise intervenue a fait des réparations qui s'avèrent insuffisantes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 21 heures 48.